

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour les territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 9 juin 2023. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel en s'adressant à la direction.



PROVINCE DE QUÉBEC **MRC de La Haute-Gaspésie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le treizième jour de juin deux-mille-vingt-trois, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M^{me} Renée Gasse, maire, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M^{me} Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M^{me} Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 45 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12030-06-2023 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2023

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2023.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juin 2023 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12031-06-2023 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 a été courriellé à chacun des élus le 9 juin dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12032-06-2023 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 mai 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1^{er} au 31 mai 2023 :

Paiements : 4 730,51 \$

Factures : 40 538,33 \$

TOTAL : 45 268,84 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION NUMÉRO 12033-06-2023 TNO

Autorisation tenue de la 4^e édition de l'Ultra-Trail des Chic-Chocs

CONSIDÉRANT QUE le 30 mai 2023, Choc Événements a déposé à la MRC de La Haute-Gaspésie une demande d'autorisation pour la tenue de la 4^e édition d'Ultra-Trail Chic-Chocs du 18 au 20 août 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les coureurs emprunteront le passage piétonnier de la route 299 ;

CONSIDÉRANT QUE Choc Événements doit déposer une demande de permis d'événements spéciaux auprès du ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE pour finaliser cette demande, Choc Événement doit obtenir préalablement l'autorisation du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, pour tenir cet événement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, autorise Choc Événements à tenir la 4^e édition d'Ultra-Trail des Chic-Chocs du 18 au 20 août 2023 dans ses territoires non organisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12034-06-2023 TNO

Adjudication du contrat de service de déneigement d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs et du stationnement du centre de loisirs de Cap-Seize, 2024-2026

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de déneigement d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs et du stationnement du centre de loisirs de Cap-Seize entre la MRC de La Haute-Gaspésie et M. Régis St-Laurent est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai 2023, la MRC lance un appel d'offres, sur invitation, pour l'obtention d'un service de déneigement de cette portion de route et ce stationnement, pour 2024-2025 et 2025-2026, à :

- Les entreprises Énia Lafontaine
- Régis St-Laurent

→ Richard Cloutier paysagiste

CONSIDÉRANT QUE le 5 juin 2023, la MRC fait l'ouverture des soumissions déposées, lesquelles sont :

Soumissionnaires	Prix (Taxes incluses)
Les entreprises Énia Lafontaine	172 186,56 \$
Régis St-Laurent	80 482,50 \$
Richard Cloutier paysagiste	63 224,75 \$

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant le prix le plus bas, soit Richard Cloutier paysagiste.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. adjuge le contrat de service de déneigement d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs et du stationnement du centre de loisirs de Cap-Seize, pour 2024-2025 et 2025-2026, à Richard Cloutier paysagiste, d'une somme de 63 224,75 \$ taxes incluses.
2. autorise Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, à signer le contrat avec Richard Cloutier paysagiste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 12035-06-2023 TNO

Désignation des fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation municipale d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner les fonctionnaires chargés de la délivrance des permis et certificats d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étendre la désignation aux permis et certificats d'autorisation délivrés en vertu des règlements provinciaux d'application municipale en matière d'environnement et de sécurité des piscines résidentielles ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la liste des fonctionnaires désignés ;

CONSIDÉRANT QU'une entente pour la fourniture de services en matière d'urbanisme, d'environnement et de protection des biens culturels est intervenue entre la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, et la MRC de La Matanie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. CLAUDE BÉLANGER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. nomme comme inspecteurs des bâtiments, les personnes suivantes :
 - M. Daniel Charette, inspecteur des bâtiments sénior
 - M. Yvan Lajoie, inspecteur des bâtiments
 - M^{me} Laurie Savard, inspectrice des bâtiments
 - M^{me} Armelle Durvine Baga Tomtcha, inspectrice des bâtiments
2. nomme, également, comme fonctionnaires désignés, les personnes suivantes :
 - M^{me} Tamara Muñoz Macias, adjointe technique en urbanisme, été 2023 seulement

- M^{me} Valérie Charest, urbaniste
- M. Olivier Banville, urbaniste, directeur général adjoint et directeur de l'aménagement et de l'urbanisme

3. autorise, également, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, et M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, à agir à titre de fonctionnaires désignés pour l'émission des certificats de rénovation et de démolition et de tous autres permis et certificats sur recommandation du Service d'urbanisme de la MRC de La Matanie.
4. autorise l'envoi de cette résolution à la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ni aucun commentaire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. MARCEL SOUCY, il est résolu de lever la séance à 19 h 50.

Guy Bernatchez, préfet

Maryse Létourneau, directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.
